



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Lille, le 15/11/16

Service Information  
Développement Durable  
Évaluation  
environnementale

Affaire suivie par :  
Yvette BUCSI  
Tél : 03 20 13 65 99

Courriel : [ae.iddee-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.iddee-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Projet de mise à 2\*2 voies de la liaison RD 301/A21 et sécurisation de l'échangeur Nord RD 301/RD937 (62)  
Déposé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais  
**Information sur avis tacite de l'autorité environnementale**  
N° d'enregistrement Garance : 2016-1398

L'autorité environnementale a été saisie le 14/09/16, au titre de l'évaluation environnementale, pour avis sur le projet de « mise à 2\*2 voies de la liaison RD 301/A21 et sécurisation de l'échangeur Nord RD 301/RD937. » sur les communes de Haussy et Montrécourt, avec extension sur les communes de Saulzoir, Saint-Python, Vendegie-sur-Ecaillon et Vertain (62).

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

La présente note informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet.

Cette information sera publiée sur le site internet de la DREAL Nord-Pas de Calais-Picardie.